

Délibération 10/2020

Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Le 10/12/2020 à 11 heures s'est tenue à l'Hôtel du Département de la Lozère, la réunion sans condition de quorum du comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 02/12/2020, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 09/12/2020 et convoquée par lettre du 09/12/2020.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Étaient présent(e)s :

Le 14 DEC. 2020

Madame Sophie PANTEL suppléante de Monsieur Denis BERTRAND
Madame Marie Laure MUGNIER

Bureau du courrier

Étaient absent(e)s :

Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU

Madame Aurélie MAILLOLS

Monsieur Fabrice VERDIER

Madame Dominique GIRON

Monsieur Pierre BOULDOIRE

Monsieur Sébastien DAVID

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

Vu l'arrêté 02-2020 du Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, déléguant à Marie-Laure MUGNIER, représentante de la Haute Loire, la présidence du Syndicat Mixte Autoroute Numérique 75, conformément à l'article 6-2 des statuts du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 précisant que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux membres du bureau ou, en cas d'empêchement de ces derniers, à des membres du comité syndical. Il peut également déléguer pour partie sa signature par arrêté, dans les cas prévus par la loi et sous sa surveillance et sa responsabilité ;

OBJET : Approbation du compte administratif 2019 et du compte de gestion 2019

Après en avoir délibéré, Madame Sophie PANTEL, étant rapporteur, Madame la Présidente déléguée Marie Laure MUGNIER, ne prenant part ni au débat ni au vote,

Le comité syndical,

1) Approuve à l'unanimité conformément à l'article L.1612-12-1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales :

- d'une part le compte administratif de l'exercice 2019 du syndicat, joint en annexe,

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		144 403,99 €		214 067,26 €		358 471,25 €
Opérations exercice	12 762,09 €	2 233,94 €	134 390,85 €	142 077,24 €	147 152,94 €	144 311,18 €
TOTAL	12 762,09 €	146 637,93 €	134 390,85 €	356 144,50 €	147 152,94 €	502 782,43 €
Résultat de l'exercice	10 528,15 €			7 686,39 €	2 841,76 €	
Résultat de clôture		133 875,84 €		221 753,65 €		355 629,49 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total cumulé		133 875,84 €		221 753,65 €		355 629,49 €
Résultat définitif		133 875,84 €		221 753,65 €		355 629,49 €

- d'autre part le compte de gestion 2019 de Monsieur le Payeur Syndical, joint également en annexe.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 14 DEC. 2020

Bureau du courrier

A Mende, le 10/12/2020
La Présidente déléguée du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75
Marie Laure MUGNIER

